

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/254/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code de la Voirie Routière,
 Vu la demande de l'Entreprise SOMMALEV – PEA Bresle Maritime, 1 rue du Long Champ – 80880 SAINT QUENTIN LAMOTTE, en date du 14 juin 2024 qui souhaite effectuer des travaux d'entretien de gouttières, descentes d'eau pluviale, démoussage de la Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent O'Toole à Eu par nacelle, pour le compte de la Ville d'Eu.
 Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise SOMMALEV est autorisée à effectuer des travaux d'entretien de gouttières, descentes d'eau pluviale de la Collégiale, **Le Vendredi 28 juin 2024 de 8h00 à 18h00**, selon avancement des travaux.

Article 2 : Interdiction de stationner sur toute la partie du parking le long de la Collégiale Côté Nord Place Laurent O'Toole à Eu, à l'exception de la nacelle de l'Entreprise SOMMALEV.

Le Passage Saint-Léger sera barré aux piétons.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public, en parfait état de propreté, pendant la période d'occupation.

Fait à EU, le dix-neuf juin deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER
 Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
 PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
 Tél : 02.35.86.44.00
 Mail : news@ville-eu.fr

